

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-14/DNF

relative à la diplomation des auditeurs inscrits dans les cursus de 1er cycle
d'études supérieures : DUT, DEUST, licences générales
et licences professionnelles

Conformément à l'arrêté du 3 avril 2020, portant sur « la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie ».

Il est désormais nécessaire pour obtenir un diplôme de 1er cycle de l'enseignement supérieur français que les candidats (auditeurs) fournissent la preuve qu'ils ont passé une certification en langue anglaise.

Les auditeurs doivent présenter une attestation de résultat de cette certification datant de moins de deux ans au moment où le diplôme est demandé. Il n'y a pas de niveau minimum à atteindre.

Aussi, cette pièce devra être jointe à toute demande de diplôme effectuée dans l'application D3 ou en version papier. Cette disposition figure sur notre site web dans les modalités de validation du diplôme. Il est nécessaire d'en informer les auditeurs le plus tôt possible lorsqu'ils entament un cursus de 1er cycle de l'enseignement supérieur au Cnam.

La liste des certifications en langue anglaise reconnues internationalement qui permettent donc de remplir cette condition figure en annexe de la présente note.

Fait à Paris, le 20 mai 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en anglais

Cette grille sert de référence dans le cadre de décisions de Validation des Etudes Supérieures (VES) pour la validation des niveaux d'anglais exigés dans les différents diplômes du Cnam.

Conseil de l'Europe CECRL	LINGUASKILLS	TOEIC	Cambridge ESOL Exams	IELTS	PTE	DCL	CLES	TOEFL cbt	TOEFL version papier	TOEFL Ibt	Conseil de l'Europe CECRL
C2			Proficiency (CPE)	8.5 à 9	5			250-267	600-630	Chaque compétence est évaluée sur 30 pour un total sur 120.	C2
C1	180+	945+	Advanced (CAE)	7 à 8	4	C1	CLES 3	227-247	565-599		C1
B2	160-179	785-944	First (FCE)	5.5 à 6.5	3	B2	CLES 2	180-226	505-564	Il n'y a pas	B2
B1	140-159	550-784	Preliminary (PET)	4 à 5	2	B1	CLES 1	123-179	440-504	d'équivalence globale au CECRL	B1
A2	120-139	225-549	Key (ancien KET)	2.5 à 3.5	1	A2		90-122	390-439		A2
A1	100-119	120-224			A1			33-89	310-389		A1
durée de validité officielle *		2 ans		2 ans	2 ans			2 ans	2 ans	2 ans	

*sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation

CAE : Certificate in Advanced English ; **CECRL** : Cadre Européen Commun de référence pour les Langues ; **CEP** : Certificate of Proficiency in English ; **CLES** : Certificat en Langues Etrangères de l'Enseignement Supérieur ; **DCL** : Diplôme de Compétence en Langues ; **IELTS** : International English Language Testing System ; **KET** : Key English Test ; **PET** : Preliminary English Test ; **PTE** : Pearson Test of English ; **TOEIC** : Test of English for International Communication ; **TOEFL** : Test of English as a Foreign Language ; **Cbt** : computer-based test ; **Ibt** : Internet-based test